

Conseil d'administration Séance du 09 décembre 2024

| ACTE ADMINISTRATIF | QUESTIONS FINANCIERES |
|--------------------|-----------------------|
| Acte 79/2024 | Tarifs UJM 2025/2026 |

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés Vu l'article L712-6-1 modifié Vu l'article L719-7 du code de l'éducation Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 22 novembre 2024

Le Conseil d'administration adopte les Tarifs de l'Université Jean MONNET 2025/2026.

A Saint Etienne le 10 décembre 2024 Le Président du Conseil d'Administration, Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR: 27 CONTRE: 0 ABST: 0